

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0900

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Champagne-au-Mont-d'Or

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé 2 rue Simon Buisson à l'angle de la rue Jean-Claude Bartet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0900**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Champagne-au-Mont-d'Or

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé 2 rue Simon Buisson à l'angle de la rue Jean-Claude Bartet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par madame et monsieur Thierry Thellier en vue de la cession, à leur profit, d'un terrain bâti, libre de toute location ou occupation, situé 2 rue Simon Buisson à Champagne-au-Mont-d'Or.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit d'un terrain d'une surface de 44 m², cadastré AH 539 accessible depuis le portail de la propriété des époux Thellier.

Il constitue un terrain d'aisance aménagé en espace végétalisé et supporte une ancienne remise et un mur séparatif du domaine public de la Métropole.

Ce terrain provient d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AH 417 acquise par acte en date des 6 et 26 juillet 1989 en vue de l'élargissement des rues Simon Buisson et Jean-Claude Bartet et la création d'un pan coupé.

Les aménagements ont été réalisés côté rue Simon Buisson mais le projet initialement prévu rue Jean-Claude Bartet a été abandonné.

III - Condition de la cession

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole céderait ce bien à madame et monsieur Thierry Thellier au prix de 4 000 €, libre de toute location ou occupation, conformément aux termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de la cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 20 mai 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 4 000 € à madame et monsieur Thierry Thellier d'un terrain bâti, d'une superficie de 44 m², cadastré AH 539 situé 2 rue Simon Buisson à Champagne-au-Mont-d'Or, dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021, et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 4 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 736,11 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267738-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
